



# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/036

Genève, le 24 mars 2023

CONCERNE:

## Composition des groupes de travail intersessions du Comité permanent

1. La notification est publiée à la demande de la Présidente du Comité permanent.
2. À sa 76e session (SC76, Panama City, novembre 2022), le Comité permanent a établi plusieurs groupes de travail intersessions pour traiter les questions qui lui ont été soumises par la 19e session de la Conférence des Parties.
3. Dans la notification aux Parties N° 2023/008 du 27 janvier 2023, le Comité a prié les Parties et organisations observatrices ayant été accréditées pour participer aux réunions CITES précédentes d'indiquer si elles souhaitaient rejoindre un ou plusieurs groupes de travail intersessions du Comité permanent.
4. Le Comité permanent confirme par la présente la liste finale des membres de ces groupes de travail intersessions, conformément aux dispositions de l'Article 17.1. de son Règlement intérieur concernant l'équilibre de la représentation entre Parties et observateurs (Les précisions sur la composition et les mandats de ces groupes de travail peuvent être consultés [ici](#)).